



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **7 septembre 2011**

Décision n° **B-2011-2610**

commune (s) :

objet : Prestations de maintenance des plates-formes serveurs, dispositifs de stockage et de sauvegarde et des logiciels associés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Michel Reppelin

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

Bureau du 7 septembre 2011**Décision n° B-2011-2610**

objet : **Prestations de maintenance des plates-formes serveurs, dispositifs de stockage et de sauvegarde et des logiciels associés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Communauté urbaine de Lyon possède un système d'information articulé autour d'un réseau d'entreprise important constitué notamment de 3 000 postes de travail, 500 imprimantes en réseau, de traceurs, de 250 serveurs Unix/Linux, Sparc/X 86, Novell, Microsoft, etc.

Compte tenu de l'évolution de l'architecture du système d'information issue de l'évolution technologique, il est nécessaire de renouveler le marché n° 09393909 relatif à la maintenance des plates-formes serveurs, des équipements de stockage, de sauvegarde et des logiciels associés.

Les prestations à réaliser comprennent :

- prestations de maintenance :

- . traitement des incidents par téléphone,
- . traitement des incidents sur les sites de la Communauté urbaine,
- . télémaintenance des équipements informatiques,
- . fourniture des mises à jour logiciel,
- . fourniture de pièces détachées,

- prestations d'assistance et de conseil :

- . assistance à l'analyse d'incidents complexes,
- . proposition de recommandations d'améliorations techniques et/ou économiques.

Le présent dossier a pour objet, d'une part le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de ces prestations, d'autre part d'autoriser monsieur le Président à signer le marché.

Les prestations pourraient être attribuées, à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme d'une année, reconductible expressément 3 fois une année.

Il comporterait un engagement de commande annuel minimum de 50 000 € HT et maximum de 200 000 € HT, les montants sont identiques pour chaque reconduction, soit un montant global minimum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC, et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de la procédure en vue de l'attribution d'un marché de prestations de maintenance des plates-formes serveurs dispositifs de stockage et de sauvegarde et des logiciels associés,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet les prestations de maintenance des plates-formes serveurs, dispositifs de stockage et de sauvegarde et des logiciels associés ainsi que tous les actes contractuels y afférents pour un montant global minimum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC, et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 956 800 € TTC maximum sur la durée totale du marché, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 615 610 - fonction 020 - compte 615 620 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.